

PROGRAMME

États généraux du dommage corporel #EGDC



NOMENCLATURE D'INTILHAC

20 ANS APRÈS, ENTRE HIER ET DEMAIN

08 h 30

OUVERTURE DU SITE & ACCUEIL CAFÉ

09 h 00

ALLOCUTIONS OFFICIELLES

Julie COUTURIER

Présidente
du Conseil national des barreaux

09 h 30

INTRODUCTION

Stéphanie PORCHY-SIMON

Professeure de droit privé et science
criminelles à l'Université
Jean Moulin (Lyon III)

10 h 00

TABLE RONDE 1 : LA NOMENCLATURE D'INTILHAC : PASSÉ ET AVENIR

NIVEAU : INTERMÉDIAIRE

MODÉRATRICE

Joëlle FOREST-CHALVIN

Avocate au barreau de Lyon, membre du
Conseil national des barreaux

INTERVENANTS

Philippe BRUN

Avocat général Cour de cassation

Florian ROUSSEL

Rapporteur public au Conseil d'État

Anne GUÉGAN

Maître de conférences,
HDR et co-directrice du DU de Droit
à la réparation du dommage corporel à
l'Université Paris I Panthéon Sorbonne

Pamela ROBERTIERE

Avocate au barreau de Paris, du Havre et
de l'Eure, spécialiste en droit
du dommage corporel

11 h 15

FOCUS IA : LES APPORTS PRATIQUES DE L'IA EN DOMMAGE CORPOREL

NIVEAU : DÉBUTANT

MODÉRATRICE

Marie MESCAM

Avocate au barreau de Bordeaux,
spécialiste en droit
du dommage corporel

INTERVENANTS

Sara FRANZINI

Avocate au barreau de Paris,
spécialiste en droit du dommage
corporel

Jérôme CHARPENTIER

Avocat au barreau de Paris,
spécialiste en droit
du dommage corporel

Claire STRUGALA

Conseillère référendaire près la Cour de
cassation

PAUSE DÉJEUNER

12 h 30

1^{ÈRE} SESSION D'ATELIERS

14 h 00

**1 atelier au choix
de 14 h 00 à 15 h 30**

ATELIER 1

IMPUTATIONS ET RECOURS
DES TIERS PAYEURS
ET NOMENCLATURE

NIVEAU : AVANCÉ

MODÉRATRICE

Marie MESCAM

Avocate au barreau de Bordeaux,
spécialiste en droit
du dommage corporel

INTERVENANTS

Claudine BERNFELD

Avocate au barreau de Paris, présidente de l'ANADAVI

Amandine CAYOL

Professeure en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Caen-Normandie

Raoul CARBONARO

Président de chambre à la Cour d'appel de Paris

ATELIER 2

ASSISTANCE PAR TIERS PERSONNE (ATP), APPROCHE MÉDICALE ET APPROCHE HOLISTIQUE

NIVEAU : INTERMÉDIAIRE
MODÉRATEUR

Simon LAMBERT

Avocat au barreau de Dijon, membre du Conseil national des barreaux

INTERVENANTS

Samy BENDAYA

Expert de justice en médecine physique et réadaptation près la cour d'appel de Paris

Jean-Michel GRANDGUILLOTTE

Avocat au barreau de Lyon, spécialiste en droit du dommage corporel

Jean PECHINOT

Consultant assurance en dommage corporel

Laura VITALE

Professeure à l'Université de Lille, directrice du Master II de droit privé approfondi

ATELIER 3

PRÉJUDICE PROFESSIONNEL : PERTE DE GAINS PROFESSIONNELS ACTUELS (PGPA), PERTE DE GAINS PROFESSIONNELS FUTURS (PGPF), INCIDENCE PROFESSIONNELLE (IP)

NIVEAU : INTERMÉDIAIRE
MODÉRATRICE

Lynda LETTAT-OUATAH

Avocate au barreau de Lyon, spécialiste en droit du dommage corporel

INTERVENANTS

Olivier MERLIN

Avocat au barreau d'Epinal, spécialiste en droit du dommage corporel

Nadine HERRERO

Présidente de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)

Mireille BACACHE

Professeur droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris I Panthéon Sorbonne

ATELIER 4

DÉPENSES DE SANTÉ

NIVEAU : AVANCÉ
MODÉRATEUR

Arnaud DE SAINT REMY

Avocat au barreau de Rouen, responsable du groupe de travail Droit des enfants du Conseil national des barreaux

INTERVENANTS

Anne PESKINE

Docteure, spécialiste en médecine physique et de réadaptation

Emma DINPARAST

Avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel

Sara FRANZINI

Avocate au barreau de Paris, spécialiste en droit du dommage corporel

Julien BOURDOISEAU

Avocat en droit des assurances,
santé, sécurité sociale, professeur des
universités de la Faculté de droit de Tours

15 h 45

2^{ÈME} SESSION
D'ATELIERS

1 atelier au choix
de 15 h 45 à 17 h 15

ATELIER 5

DÉFICIT FONCTIONNEL TEMPORAIRE
(DFT) / DÉFICIT FONCTIONNEL
PERMANENT (DFP)

NIVEAU : AVANCÉ

MODÉRATEUR

Jean-Michel GRANDGUILLLOTTE

Avocat au barreau de Lyon, spécialiste en
droit du dommage corporel

INTERVENANTS

Alice BARRELLIER

Avocate au barreau de Caen, spécialiste
en droit du dommage corporel,
co-présidente de l'ANADOC

Laurie FRIANT

Maître de conférences
de l'Université de Poitiers

Eric PEAN

Docteur conseil de victimes,
secrétaire général de l'ANAMEVA,
co-président de l'ANADOC

Patrice GAUD

Avocat au barreau de Paris,
droit des assurances et réparation du
préjudice corporel

ATELIER 6

PRÉJUDICE SEXUEL (PS)/ PRÉJUDICE
ESTHÉTIQUE TEMPORAIRE (PET)/
PRÉJUDICE D'ÉTABLISSEMENT (PE) /
PRÉJUDICE D'AGRÉMENT (PA)

NIVEAU : INTERMÉDIAIRE

MODÉRATEUR

Simon LAMBERT

Avocat au barreau de Dijon, membre du
Conseil national des barreaux

INTERVENANTS

Lynda LETTAT-OUATAH

Avocate au barreau de Lyon, spécialiste
en droit du dommage corporel

Ruben GOLDET

Expert judiciaire spécialiste
en médecine physique
et de réadaptation à Lyon

Christophe QUEZEL-AMBRUNAZ

Professeur de droit privé à l'Université
Savoie Mont Blanc

ATELIER 7

VICTIMES PAR RICOCHET

NIVEAU : INTERMÉDIAIRE

MODÉRATRICE

Pauline GIRERD

Avocate au barreau de Lille, membre du
Conseil national des barreaux

INTERVENANTS

Laurence CLERC-RENAUD

Maître de conférences
en droit privé à l'Université
Savoie Mont Blanc

Marie MESCAM

Avocate au barreau de Bordeaux,
spécialiste en droit du dommage
corporel

Benoît MORNET

Conseiller à la première chambre civile
de la Cour de cassation

VERRE
DE CLÔTURE

17 h 30

États généraux du dommage corporel

300€ TTC (250€ HT) pour les avocat(e)s et autres professions

200€ TTC (166,67€ HT) pour les élèves avocat(e)s et étudiants

Le montant des frais d'inscription est un tarif unique pour toute profession, vous donnant un droit d'accès à la formation en présentiel.

Conditions tarifaires pour les magistrats : prise en charge par l'ENM.

Veuillez contacter le service événement : evenement@cnb.avocat.fr

FORMATION CONTINUE

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire des avocats, soit jusqu'à 7 heures de formation délivrées au cours de cette journée.

Une attestation de fin de formation précisant le nombre d'heures effectivement suivies en direct vous sera transmise par e-mail à l'issue de l'événement.

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION PAR LE FIF-PL :

Les frais d'inscription sont susceptibles d'être pris en charge par le FIF-PL dans la limite des critères 2025 des avocats libéraux.

Toute demande de prise en charge devra être effectuée auprès du FIF-PL (www.fifpl.fr) en indiquant le n° de déclaration d'activité de l'organisme de formation : 11753216075



PUBLIC VISÉ

Avocats, magistrats et autres professionnels du droit concernés.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue des états généraux, les apprenants seront capables de mobiliser leurs connaissances des dernières évolutions législatives et jurisprudentielles pour perfectionner leur exercice professionnel en matière de dommage corporel.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

Formation en présentiel : tables rondes et ateliers pratiques interactifs, avec mises en situation réelle. Étude législative et jurisprudentielle.



MODE D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, chaque participant remplira une fiche anonyme d'évaluation des acquis et de la qualité de la formation.

Aucun prérequis.
Il est fortement recommandé de maîtriser
les bases du droit du dommage corporel.

États généraux du dommage corporel

MAISON DE LA CHIMIE

28 bis rue Saint Dominique
75007 PARIS
FRANCE

Accès

Invalides
lignes 8, 13 et C

Assemblée nationale
ligne 12

FORMAT : 1 journée, 7 heures de formation par jour

FORMATION CONTINUE : jusqu'à 7 heures de formation délivrées

PARCOURS DE FORMATION : 2 niveaux,
Débutant* (Niveau 1), Intermédiaire* (Niveau 2)

FORMATION ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

INFOS & INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne sur :
www.cnb.avocat.fr

Assistance inscription :
egdc@cnb.avocat.fr
+33 (0)9 70 75 29 92

Référent administratif et pédagogique :
Service évènement du Conseil national des barreaux
evenement@cnb.avocat.fr
+33(0)1 53 30 85 65

Référent handicap :
Joëlle Rasoamanana
j.rasoamanana@cnb.avocat.fr